

LOI GIRARDIN ET CREDIT D'IMPOT OUTRE-MER COMMENT S'EN SORTIR ?

Objectifs

- Pouvoir être en mesure de comprendre les règles de base en matière de défiscalisation des investissements productifs outre-mer et du crédit d'impôt outre-mer.

Participants / Prérequis

Responsables et directeurs fiscaux, comptables ou financiers et gérants de sociétés.

THEMES TRAITES

Généralités

Rappel sur les principaux mécanismes défiscalisation pouvant être utilisés à la REUNION.

- Le mécanisme de la loi Girardin : article 199 undecies A et B article 217 undecies du CGI
- Le crédit d'impôt outre-mer : article 244 quater W du CGI
- Le choix imposé pour certaines entreprises

Les règles de fonctionnement général : le mécanisme

A/ Loi Girardin : le mécanisme

1. Société à l'IR
2. Société à l'IS
3. Schéma locatif

B/ Crédit d'impôt outre-mer : le mécanisme

1. Société à l'IR
2. Société à l'IS

3. Schéma locatif

- Les secteurs éligibles
- Les opérations sous agrément fiscal
- Les seuils
- Les opérations en schéma locatif
- La notion de programme d'investissement

La notion d'investissement éligible

La notion de base éligible

La notion de créance en germe et son utilisation

Les pièges à éviter dans les schémas locatifs

Les pièges du formalisme

Comment réduire son IS à l'aide d'une opération de défiscalisation Intégration fiscale

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux ou en hôtel en présentiel, la formation pourra être suivi par des participants à distance. Les questions des participants à distance seront retransmises à l'intervenant via le modérateur présent pendant toute la durée de la formation.

Ce moyen offre la possibilité d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel.

LOI GIRARDIN ET CREDIT D'IMPOT OUTRE-MER COMMENT S'EN SORTIR ?

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Renseignements pratiques

Intervenant Sésame Formation :

Me **Bertrand BOISSEAU**, Avocat fiscaliste spécialisé en fiscalité des sociétés et patrimoniale et plus particulièrement en matière de régimes fiscaux propres aux DOM.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 1 jour, soit 7 heures de formation.

Coût HT : 750 €

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins. Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2023